Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
État de Vaud

CAMPAGNE DE PRÉVENTION

Assurance-chômage : Vaud et Neuchâtel s'unissent pour sensibiliser sur l'importance d'anticiper les recherches d'emploi avant l'inscription à l'ORP

Licenciement, démission, fin d'un contrat de durée déterminée, fin de formation post-obligatoire : autant de situations qui peuvent mener à une inscription à l'assurance-chômage. Dans une telle perspective, la recherche d'un emploi avant l'inscription à l'ORP est une obligation, malheureusement encore trop méconnue du grand public. Ne pas la respecter entraîne une suspension temporaire des indemnités. Afin de mieux informer la population, les cantons de Vaud et de Neuchâtel lancent une campagne commune. Son message est simple : débutez vos recherches d'emploi dès que la fin de votre activité professionnelle est connue et n'attendez pas votre inscription à l'ORP.

En 2025, près d'une personne sur cinq nouvellement inscrite au chômage n'avait pas effectué suffisamment de recherches d'emploi, s'exposant ainsi à une suspension de ses indemnités. Afin d'informer la population sur l'importance de cette obligation et de prévenir les manquements, les cantons de Neuchâtel et de Vaud lancent une campagne commune qui débutera dès le mois de novembre.

La loi sur l'assurance-chômage prévoit en effet que toute personne doit entreprendre les démarches nécessaires pour éviter ou réduire une période de chômage. Cela implique notamment de rechercher un emploi avant même de s'inscrire auprès d'un ORP. Or, de nombreuses personnes ignorent encore ce devoir, débutant ainsi leur expérience à l'assurance-chômage par une sanction, c'est-à-dire une suspension des indemnités de chômage. Pour prévenir ces situations et favoriser un retour rapide à l'emploi, la Direction générale de l'emploi et du marché du travail du Canton de Vaud (DGEM) et le service de l'emploi du Canton de Neuchâtel (SEMP) lancent aujourd'hui une campagne commune d'information et de prévention.

Anticiper ses recherches pour mieux rebondir

Avec cette campagne, les deux cantons souhaitent rappeler trois réflexes essentiels : commencer ses recherches d'emploi dès que la fin de son activité est connue ou que sa situation professionnelle change, postuler régulièrement, et conserver les preuves de ses démarches. Les supports de communication prévus transmettent les informations principales sur les recherches d'emploi avant chômage, avec comme slogan « Prêt-e à rebondir ? Postuler sans plus tarder ! ».

La campagne appelle les personnes concernées à agir sans attendre leur inscription au chômage. L'objectif est de leur donner toutes les chances de retrouver rapidement un emploi, voire d'éviter une période de chômage, tout en préservant leur droit aux indemnités.

Une campagne commune pour toucher un large public

Largement diffusée sur les réseaux sociaux des cantons, la campagne s'appuie également sur un réseau de partenaires relais (syndicats, associations professionnelles, écoles) ainsi que sur des supports imprimés disponibles dans les offices régionaux de placement. Cette collaboration intercantonale favorise la diffusion d'un message commun auprès d'un public élargi et facilite l'accès à l'information.

Pour plus d'informations, les pages dédiées des cantons centralisent les informations et les conseils pratiques : www.vd.ch/chomage et www.ne.ch/chomage

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 02 novembre 2026

DEIEP, Françoise Favre, directrice générale, Direction générale de l'emploi et du marché du travail, 021 316 61 01
Valérie Gianoli, cheffe du service de l'emploi (SEMP), 032 889 68 12

www.vd.ch/chomage
www.ne.ch/chomage